



MÉTAUX OSISKO ANNONCE LA CLÔTURE D'UN FINANCEMENT D' ACTIONS ACCRÉDITIVES PAR VOIE DE PRISE FERME DE 8 MILLIONS DE DOLLARS

(Montréal, Québec – 20 septembre 2017) Métaux Osisko inc. (la « Société » ou « Métaux Osisko ») (TSX-V : OM; FRANCFORT : OB5) a le plaisir d'annoncer la clôture du placement privé par voie de prise ferme annoncé antérieurement visant 4 211 000 actions ordinaires de la Société qui seront admissibles à titre d'actions accréditatives (au sens du paragraphe 66(15) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada) (les « actions accréditatives ») à un prix de 1,90 \$ par action accréditative pour un produit brut totalisant 8 000 900 \$ (le « financement »).

Le financement était dirigé par Canaccord Genuity Corp. pour le compte d'un syndicat de souscripteurs incluant BMO Nesbitt Burns Inc., la Financière Banque Nationale inc., Valeurs mobilières Beacon Ltée, Valeurs mobilières Cormark inc., Valeurs mobilières Desjardins inc. et Paradigm Capital Inc. (collectivement, les « souscripteurs »). En lien avec le financement, la Société a versé aux souscripteurs une commission en espèces équivalente à 5,0 % du produit brut du financement, en prévoyant toutefois qu'aucune commission en espèces ne serait payable aux souscripteurs sur le produit d'actions accréditatives acquises par Redevances Aurifères Osisko Ltée et Minière Osisko inc.

Les « initiés » suivants de la Société ont souscrit des actions accréditatives dans le cadre du financement :

Initié	Lien de l'initié	Nombre d'actions accréditatives acquises	Montant souscrit (\$)
Redevances Aurifères Osisko	Détenteur de 10 % du capital-social	590 000	1 121 000 \$
Robert Wares	Administrateur de Métaux Osisko	50 400	95 760 \$
	Total	640 400	1 216 760 \$

Chaque souscription par un « initié » est considérée comme une « opération avec une partie apparentée » aux fins du Règlement 61-101 – Mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières (le « Règlement 61-101 ») et de la Politique 5.9 – Mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières de la Bourse de croissance TSX. Conformément au Règlement 61-101, la Société a déposé une déclaration de changement important afin de divulguer l'information relative à chaque « opération avec une partie apparentée » sur SEDAR sous le profil d'émetteur de Métaux Osisko au : www.sedar.com. La Société n'a pas déposé la déclaration de changement important plus de 21 jours avant la date de clôture prévue du financement, puisque les détails du financement et la participation de chaque « partie apparentée » à la Société n'ont été réglés que peu de temps avant la clôture du financement, et la Société désireait clôturer le financement rapidement pour des raisons de saine gestion. La Société a choisi de se prévaloir des dispenses des obligations d'évaluation officielle et

d'approbation des porteurs minoritaires disponibles en vertu du Règlement 61-101. La Société est dispensée de l'obligation d'évaluation officielle prévue à l'article 5.4 du Règlement 61-101 en vertu des articles 5.5(a) et (b) du Règlement 61-101, puisque la juste valeur marchande de l'opération, dans la mesure où elle concerne les personnes intéressées, ne dépasse pas 25 % de la capitalisation boursière de la Société, et qu'aucune valeur mobilière de la Société n'est inscrite ni cotée pour transaction sur les bourses ou les marchés boursiers visés. Par ailleurs, la Société est dispensée de l'obligation d'obtenir l'approbation des porteurs minoritaires prévue à l'article 5.6 du Règlement 61-101 en vertu de l'article 5.7(b), puisque la juste valeur marchande de l'opération, dans la mesure où elle concerne les personnes intéressées, ne dépasse pas 25 % de la capitalisation boursière de la Société.

Le produit brut du financement sera utilisé par la Société pour financer des « dépenses d'exploration au Canada » (au sens attribué à ce terme par la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada).

Toutes les valeurs mobilières émises dans le cadre du financement sont assujetties à une période de détention minimale de quatre mois, laquelle viendra à échéance le 21 janvier 2018. Le financement demeure sujet à l'acceptation finale de la Bourse de croissance TSX. **Les valeurs mobilières offertes n'ont pas été inscrites en vertu de la loi des États-Unis intitulée « Securities Act of 1933 », dans sa version modifiée, et ne peuvent être offertes ni vendues aux États-Unis en l'absence d'une inscription ou d'une dispense applicable des exigences d'inscription. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura aucune vente des valeurs mobilières dans tout État où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.**

À propos de Métaux Osisko

Métaux Osisko est une société canadienne d'exploration et de développement créant de la valeur dans les métaux de base avec une emphase dans le marché du zinc. En 2017, la Société a acquis plus de 50 000 hectares de terrains dans le camp minier de Bathurst (« CMB »). L'objectif est d'y développer un portefeuille d'actifs comptant plusieurs gisements pour alimenter une usine centrale. En parallèle, Métaux Osisko surveille plusieurs pairs axés sur les métaux de base pour des opportunités d'acquisition de projets de zinc, de cuivre et de nickel. Au Québec, la Société a fait l'acquisition de 42 000 hectares couvrant 12 propriétés d'exploration préliminaire pour le zinc dont l'avancement se fera de façon sélective. Redevances Aurifères Osisko Ltée (TSX/NYSE : OR) et Minière Osisko inc. (TSX : OSK) sont des actionnaires importants de la Société.

Pour obtenir plus de renseignements sur Métaux Osisko, veuillez visiter le site www.osiskometals.com ou contacter :

Jeff Hussey

Président et chef de la direction

Métaux Osisko

(514) 861-4441

Courriel : info@osiskometals.com

www.osiskometals.com

Christina Lalli

Directrice, Relations avec les investisseurs

Métaux Osisko

(514) 861-4441

Courriel : info@osiskometals.com

www.osiskometals.com

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) déclinent toute responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude du présent communiqué.

Mise en garde à propos des renseignements prospectifs

Le présent communiqué contient des « renseignements prospectifs » au sens attribué à ce terme par les lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières, qui sont basés sur des attentes, des estimations et des projections en date du présent communiqué. Les renseignements prospectifs comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les événements, les résultats, le rendement, les perspectives et les opportunités réels soient sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés dans les renseignements prospectifs. Les renseignements prospectifs contenus dans le présent communiqué comprennent notamment : l'utilisation du produit du financement; les délais et la capacité de la Société, le cas échéant, d'obtenir l'approbation finale du financement de la Bourse de croissance TSX; une dispense étant disponible en vertu du Règlement 61-101 et de la Politique 5.9 de la Bourse de croissance TSX quant aux obligations d'évaluation officielle et d'approbation des porteurs minoritaires pour chacune des opérations avec des parties apparentées; les objectifs, buts et autres plans pour l'avenir; les énoncés portant sur les résultats d'exploration et les plans d'exploration. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents des renseignements prospectifs comprennent notamment : le fait que les dépenses en immobilisations et les coûts d'exploitation soient très différents des estimations; la nature préliminaire des résultats d'essais métallurgiques; les délais ou l'incapacité d'obtenir les approbations gouvernementales, environnementales ou autres requises pour les projets; les incertitudes quant à la disponibilité et au coût du financement requis dans l'avenir; les changements des marchés des capitaux propres; l'inflation; les fluctuations des prix des matières premières; les délais dans le développement des projets; les autres risques inhérents au secteur de l'exploration et du développement minier; et les risques décrits dans les documents publiés par la Société déposés sur SEDAR au : www.sedar.com. Bien que la Société soit d'avis que les hypothèses et les facteurs pris en compte dans la préparation des renseignements prospectifs contenus dans le présent communiqué sont raisonnables, l'on ne devrait pas se fier indûment à ces renseignements, lesquels s'appliquent uniquement en date du présent communiqué, et rien ne garantit que les événements décrits se produiront dans les délais indiqués ou à tout autre moment. La Société décline toute intention ou obligation d'actualiser ou de réviser tout renseignement prospectif, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par la loi.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) déclinent toute responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude du présent communiqué. Aucune bourse, commission des valeurs mobilières ou autre autorité réglementaire n'a approuvé ni désapprouvé les renseignements contenus dans les présentes.